REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **22 juin 2017**

Compte rendu affiché le **29 juin 2017**

Date de convocation du Conseil municipal le **16 juin 2017**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Yvette JANIN**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Marie-Emmanuelle SYRE, Oscar ARAZ à Kaoutar DAHOUM, Philippe ZITTOUN à Saïd YAHIAOUI, Christiane PERRET-FEIBEL à Charazede GAHROURI, Sacha FORCA à Philippe MOINE.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Mustafa USTA**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARGAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Objet :

17.06.0757
Demande de subvention
"Investissements territoriaux intégrés FEDER"

PREFECTURE DU RHONE
Reçu le 28 JUIN 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre aux enjeux de l'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, les nouveaux programmes européens FEDER/FSE doivent consacrer en France au moins 10 % de leur enveloppe globale en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de leurs habitants.

La Région réaffirme cet engagement et a décidé de mobiliser 11 % des fonds européens 2014-2020 au bénéfice des quartiers prioritaires de Rhône-Alpes, soit 39 millions d'euros de crédits FEDER.

Ce volet urbain est mis en place grâce à un nouvel instrument, l'Investissement Territorial Intégré (ITI). L'ITI permet à chaque agglomération labellisée de soutenir une stratégie de développement intégrée au bénéfice de ses quartiers prioritaires, en cohérence avec la stratégie portée par le contrat de ville.

Les projets mis en œuvre dans le cadre de l'ITI devront contribuer à développer :

- Les services et les usages numériques
- L'économie de proximité
- L'efficacité énergétique
- La requalification des friches
- Et la mobilité durable

La Métropole de Lyon bénéficie sur son territoire d'une enveloppe d'un montant de 8M€ dont 1,5M€ alloués à l'objectif spécifique 5 « accroitre les nouveaux services et usages numériques dans les domaines de la santé et l'éducation ».

Dans ce cadre, la ville est susceptible de solliciter une demande de subvention sur l'axe OT2/OS5.

La ville de Vaulx-en-Velin a lancé en 2015, un ambitieux plan numérique dans les écoles élémentaires du territoire, avec un objectif de le déployer, à terme, dans l'ensemble des services et équipements de la ville pour faire de Vaulx-en-Velin, une ville connectée (accès à l'information, simplification des démarches, participation interactive des habitants...).

Ce plan s'appuie sur un diagnostic réalisé par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de l'ensemble des enseignants des écoles du territoire et auprès des services municipaux. Les résultats confirment l'extrême hétérogénéité des équipements du territoire mais également un dynamisme et une attente forte du corps enseignant dans la nécessité de faire entrer les écoles vaudaises dans l'ère numérique afin de favoriser les apprentissages et permettre de déployer des méthodes pédagogiques nécessitant l'utilisation des NTIC :

- Une cohabitation de matériels municipaux et personnels complexes
- Des usages hétérogènes de l'outil informatique
- Un système de maintenance peu efficace
- Une absence de renouvellement régulier du parc informatique existant
- Un B2i souvent validé dans de mauvaises conditions (parfois sans ordinateur)
- Des salles informatiques sous utilisées du fait de leur configuration en ½ classes
- Des usages d'ordinateurs dans les classes via des équipements personnels
- Du matériel inadaptés voire obsolète au regard des projets d'écoles

Cette situation résulte de multiples facteurs souvent techniques (connexion trop lentes, manque d'équipement interactif et numérique à jour, dysfonctionnements techniques et informatiques).

Il a ainsi été décidé d'équiper les 17 écoles de la ville en 3 ans :

- D'un TNI effaçable à sec
- D'un ordinateur portable maître associé
- D'une classe mobile de 14 tablettes par bâtiment et par étage

La ville reste néanmoins consciente de l'importance de développer dès la maternelle des usages numériques. Aussi une ouverture des usages au sein des écoles maternelles selon les possibilités de mutualisations des outils, des équipements et des infrastructures avec les écoles élémentaires, en fonction de la configuration de chaque groupe scolaire sera encouragée.

Ce plan fixe plusieurs objectifs qui se déclinent en actions très opérationnelles impliquant l'ensemble des acteurs concernés :

- Favoriser le développement de nouvelles compétences numériques
  - Former, en lien avec l'éducation nationale, les enseignants à de nouvelles pratiques éducatives.
  - Equiper toutes les classes d'un Tableau Numérique Interactif et un ordinateur maître.
- Réduire les inégalités et lutter contre le décrochage scolaire
  - Permettre l'accès au numérique à tous les élèves de l'enseignement élémentaire.
  - Soutenir la liaison entre le collège et l'école via les réseaux REP+.
- Développer de nouvelles formes d'apprentissage
  - Développer des contenus pédagogiques numériques.
  - Développer l'ouverture culturelle et scientifique des enfants.
- Organiser la continuité éducative
  - Construire et développer des projets communs à l'éducation nationale et à la ville.
  - Renforcer l'articulation de l'offre éducative du territoire avec les objectifs du PEdT.
- Faciliter l'implication des parents dans le suivi éducatif des enfants
  - Créer des outils communs aux parents, enseignants et à la ville (type ENT).
  - Renforcer les passerelles entre les temps scolaire et extrascolaire, particulièrement dans les usages domestiques.

La ville sollicite une subvention d'un montant 360 000 € auprès du FEDER dans le cadre des investissements territoriaux intégrés, permettant de cofinancer le volet investissement et fonctionnement du plan.

Montant total (investissement et fonctionnement)	Participation ETAT	Participation ville	Montant FEDER sollicité
1 877 849,95€	391 432 €	1 125 987,85 €	360 000 €

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention d'un montant de 360 000 € pour un montant total de 1 877 849,95 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre :
Abstention :

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de subvention d'un montant de 360 000 € pour un montant total de 1 877 849,95 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY